



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2022-275

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2022-09-20-00004 - ARRÊTÉ portant prorogation de délai de caducité de l'autorisation d'extension de l'EHPAD RESIDENCE DES CEDRES à HENRICHEMONT, d'une capacité totale de 76 places?? (3 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Direction**

R24-2022-09-26-00001 - 2022-DG-DS41-0002 portant délégation de signature au référent territorial offre de soins (5 pages)

Page 7

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /**

R24-2022-09-27-00001 - ARRETE N° 2022-DD45-CTS45-0037?? modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret?? (7 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-09-20-00004

ARRÊTÉ portant prorogation de délai de  
caducité de l autorisation d extension de  
l EHPAD RESIDENCE DES CEDRES à  
HENRICHEMONT, d une capacité totale de 76  
places

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU CHER**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE – VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ**

Portant prorogation de délai de caducité de l'autorisation d'extension de l'EHPAD RESIDENCE DES CEDRES à HENRICHEMONT, d'une capacité totale de 76 places

Le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision n° 2022-DG-DS-0004 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 mai 2022 portant délégations de signature ;

**VU** l'arrêté n°257/2021 du 8 juillet 2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte de CHOULOT, Vice-présidente du Conseil départemental ;

**VU** le Projet Régional de Santé 2018 – 2022 de la Région Centre – Val de Loire en date du 25 juin 2018 ;

**VU** le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2018 - 2022 de la région Centre-Val de Loire en date du 7 janvier 2019 ;

**VU** le schéma départemental 2014-2019 du Cher en faveur des aînés en date du 5 février 2014 ;

**VU** l'arrêté en date du 15 mai 2019 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD RESIDENCE DES CEDRES à HENRICHEMONT, géré par le conseil

d'administration de L'EHPAD RESIDENCE DES CEDRES à HENRICHEMONT, d'une capacité totale de 65 places et extension non importante de 11 places d'hébergement permanent amenant la capacité totale à 76 places ;

**VU** le courrier de l'EHPAD les Cèdres à HENRICHEMONT en date du 13 mai 2022 sollicitant la prorogation de délai de caducité de l'autorisation de gestion ;

**CONSIDERANT QUE** l'établissement n'a pu ouvrir au public pour un motif non imputable à l'organisme gestionnaire ;

## **ARRÊTENT**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'autorisation relative à l'extension de 11 places d'hébergement permanent sera mise en œuvre lors de la restructuration de l'établissement.

La capacité de l'établissement est de 76 places.

Dans l'attente de la reconstruction, la capacité autorisée reste fixée à 65 places.

**ARTICLE 2** : L'autorisation a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement, total ou partiel, sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions des articles L.313-1 et D313-7 2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation d'extension est, totalement ou partiellement, réputée caduque en l'absence d'ouverture au public des nouvelles places dans un délai supplémentaire de 2 ans suivant la notification de cet arrêté.

**ARTICLE 4** : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

**ARTICLE 6** : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : EHPAD RÉSIDENCE DES CÈDRES  
N° FINESS : 180000390  
Adresse : 9 RUE DES QUATRE-NATIONS, 18250 HENRICHEMONT  
Code statut juridique : 21 (Etablissement Social et Médico-Social Communal)

Entité Etablissement : EHPAD RÉSIDENCE DES CÈDRES  
N° FINESS : 180000135  
Adresse : 9 RUE DES QUATRE-NATIONS, 18250 HENRICHEMONT  
Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)  
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 41 (ARS TG HAS nPUI)

Triplet attaché à cet établissement :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)  
Capacité autorisée : 76 places habilitées à l'aide sociale

ARTICLE 7: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Banner -BP 74409 - 45044 ORLEANS

- d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services du Département du Cher, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Départemental du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département du Cher, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2022

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT

Le Président du Département du Cher,  
P/ le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente chargée des  
Affaires Sociales (personnes âgées et  
MDAS)  
et de l'Insertion,  
Signé : Bénédicte de CHOULOT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-09-26-00001

2022-DG-DS41-0002 portant délégation de  
signature au référent territorial offre de soins

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental  
de l'agence régionale de santé de Loir-et-Cher

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de la défense ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** l'arrêté ministériel MTS-0000074820 en date du 24 juillet 2017 portant changement d'affectation de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, à la délégation départementale de Loir-et-Cher à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;

**VU** la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2022-DG-DS-0003 en date du 15 avril 2022 ;

**VU** l'arrêté n° MTS-000081043182 du Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère du travail, de l'emploi et de l'Insertion, en date du 14 avril 2022 portant titularisation de Madame Anna CHAMPIN à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour exercer ses fonctions à la délégation départementale du Loir-et-Cher à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

## DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric VAN WASSENHOVE en tant que directeur départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de Loir-et-Cher à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisées dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Nathalie TURPIN, adjointe, responsable du département Parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-Social.

ARTICLE 3 : En cas d'absence de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE et de Madame Nathalie TURPIN, la délégation de signature sera exercée par Madame Françoise MORAGUEZ, adjointe, responsable du département Santé environnementale et Déterminants de la santé

ARTICLE 4 : En cas d'absence de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, de Madame Françoise MORAGUEZ et de Madame Nathalie TURPIN, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines de l'organisation prévention, sanitaire, médico-social, Madame Hélène CONS, référente territoriale personnes âgées, Madame Ekaterina CHOBANOVA, référente territoriale personnes handicapées, de Madame Aurore HAUSKNOST, référente territoriale Prévention, Promotion de la Santé, de Monsieur Frédéric BIRAUD, référent territorial ambulatoire et de Madame Anna CHAMPIN, référente territoriale offre de soins.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 26 septembre 2022  
Le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire  
Signée : Laurent HABERT

Décision n°2022-DG-DS41-0002 enregistrée le 26 septembre 2022

**ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire**

<b>Domaines / Missions</b>	<b>Actes et décisions</b>
<b>Domaines transversaux</b>	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Courriers relatifs au secrétariat du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Contrats locaux de santé	Signature des contrats locaux de santé
<b>Veille et sécurité sanitaires</b>	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	
Allocation de ressources	Tarifcation des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
<b>Offre de soins et gestion du risque</b>	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local

	<p>Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Décision visant à valider les demandes de crédits FIR concernant les forfaits d'aides au démarrage normés par le siège des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Tutelle et contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	<p>Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)</p> <p>Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)</p>
<b>Offre médico-sociale</b>	
Autorisations	<p>Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable</p> <p>Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité</p>
Allocation de ressources	<p>Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance</p>

	maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
<b>Décisions individuelles</b>	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

**ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1**

Département du Loir-et-Cher	Centre hospitalier à Blois Centre hospitalier à Romorantin Centre hospitalier à Vendôme
-----------------------------	---

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Loiret

R24-2022-09-27-00001

ARRETE N° 2022-DD45-CTS45-0037  
modifiant la composition du Conseil Territorial  
de Santé (CTS) du Loiret

ARRETE N° 2022-DD45-CTS45-0037  
modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774-du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 03 août 2016 relatif à la composition du Conseil territorial de santé ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0008 du 8 février 2022, fixant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0016 du 22 mars 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0021 du 9 juin 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0023 du 20 juin 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

**VU** la décision n°2022-DG-DS45-0002 du 29 août 2022, portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**CONSIDERANT** l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le Conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

**CONSIDERANT** la désignation de Madame Anne-Laure DE METZ (suppléante), en tant que Coordinatrice du Contrat local de santé Gâtinais Montargois (1<sup>er</sup> collège), en remplacement de Madame Alix BELLION ;

**CONSIDERANT** la désignation de Monsieur le Docteur Pierre BIDAUT (suppléant), URPS médecins libéraux, en tant que représentant des professionnels de santé libéraux (1<sup>er</sup> collège) ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0023 modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret, en date du 20 juin 2022, sont rapportées.

**ARTICLE 2** : La durée du mandat des membres des Conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**ARTICLE 3** : Le **1<sup>er</sup> collège** est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

**Au plus 6 représentants des établissements de santé :**

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier BOYER Directeur Général du Centre Hospitalier Régional d'Orléans	Jean-Yves BOISSON Directeur de l'Etablissement public en santé mentale du Loiret Georges Daumezon Fleury Les Aubrais
Stéphane TULIPANI Président du Pôle santé Oréliance	Véronique BLY Directrice Clinique Belle Allée CHAINGY
Vincent POUMEROL Directeur régional LADAPT Centre-Val de Loire	Dominique de COURCEL Directeur Association Bapterosses Hôpital St Jean de Briare

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Marie-Françoise BARRAULT Présidente de la CME Centre Hospitalier Régional d'Orléans	Docteur Fabrice LAGARDE Président de la CME Centre hospitalier de l'agglomération montargoise - Amilly
Docteur Guillaume LESEIN Médecin coordonnateur responsable ASSAD HAD	Docteur Alexeï VOLGUINE MRP - LADAPT Loiret
Samuel ROUJOU SSR Les Buissonnets - Olivet	<i>En attente de désignation</i>

**Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pascale NEVEU Directrice générale APLEAT - ACEP	Delphine DELETRAZ Directrice adjointe association ESPACE
Etienne POINSARD Directeur EHPAD Le Relais de la Vallée Sèchebrières	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service - Patay
Frédérique VARIN Directrice EHPAD Les Pinelles Saint Denis en Val	Muriel BRUNET Directrice EHPAD Aubinière La Ferté Saint Aubin
Claude LANDRE Administrateur ADPEP 45 - Orléans	Elodie GAILLARD Directrice FAM Anaïs Fleury les Aubrais
Anaïs ROBIN Directrice générale ADAPEI 45	Gilles GIBORY Directeur Pôle ESMS 45 APF France handicap

**Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christophe BUISSON AIDAPHI	Mélissa TOUTOUT Antenne FRAPS 45
Anne CLERC Directrice Générale – Association Espace Montargis	Matthieu FILIPIAK Directeur Association Addictions France
Farah LHACHEQ Coordinatrice CLS Forêt Orléans-Loire-Sologne	Anne-Laure de METZ Coordinatrice CLS Gâtinais Montargois

**Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Radu POPA URPS Médecins	Docteur Pierre BIDAUT URPS Médecins
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Morgan COLAS URPS masseurs-kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS masseurs-kinésithérapeutes
Anne-Laure FLEURET URPS infirmiers libéraux	Stéphanie BROILLIARD URPS infirmiers libéraux
Jean-Marc FRANCHI URPS pharmaciens	Vanessa AUROUX URPS pharmaciens

**Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- **Des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**
- **Des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**
- **Des communautés psychiatriques de territoire**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
David BOUAZIZ Directeur général Appui Santé Loiret	Sekoura KEBIR Cheffe de service - DAC 45
Hélyette SALAÜN Centre de santé d'Ingré	Franck DEMAUMONT Centre de santé Chalette sur Loing
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Thomas SIBONI Directeur HAD Orléans – Montargis	Sarah LOMBARDIE ASSAD – HAD

**Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Philippe LINASSIER Vice-président du CDOM 45	Docteur Christophe TAFANI Président du CDOM 45

**ARTICLE 4 :** Le 2<sup>ème</sup> **collège** est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

**Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD UFC Que Choisir
Laurence ESTIOT APF France handicap	Agnès PENOT APF France handicap
Marlène ABOUCAYA UNAFAM Loiret	Jean-Marie AUROUZE UNAFAM Loiret
Danièle DESCLERC-DULAC Déléguée Nationale SOS Hépatites	Jocelyne HURAUULT Association AFM Téléthon
Solène GOCHARD LEZEBOT Association AIDES	<i>En attente de désignation</i>
Gilles GUYOT Familles Rurales et les familles du secteur rural Loiret (FD 45)	Robert BONSERGENT Président - Familles Rurales et les familles du secteur rural Loiret (FD 45)

**Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Annie SEZNEC APF France handicap	Marc GERBEAUX Sésame Autisme
Michel BOREL Association départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales (ADAPEI 45)	Jean-Marc BOUCHARD Association d'Entraide de Familles d'Handicapés (AEFH)
André JUGAN Union nationale des retraités de la police (UNRP)	Pascal ADAM Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
Marie-Odile PELLE PRINTANIER Union départementale des associations familiales du Loiret (UDAF 45)	Bernadette FOIN Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

**ARTICLE 5** : Le **3ème collège** est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**Au plus un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Magali SAUTREUIL Présidente Commission Territoires, Agriculture, Alimentation Conseil Régional Centre-Val de Loire	David JACQUET Conseiller régional Conseil Régional Centre-Val de Loire

**Au plus un représentant du conseil départemental**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Line FLEURY Vice-présidente Conseil départemental du Loiret	Christine TELLIER Conseillère départementale du Canton d'Orléans 2

**Un représentant de la protection maternelle et infantile**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint Pôle citoyenneté et cohésion sociale Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI Conseil départemental du Loiret

**Au plus deux représentants des communautés de communes**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Stéphane CHOUIN Vice-Président – Orléans métropole	Gérard BOUDIER Président – Val de Sully
Catherine de METZ Vice –Présidente Communauté communes Giennesoises	Martine LEMAITRE CLEMENT Conseiller communautaire Communauté communes Giennesoises

**Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gérard LORENTZ Maire de Paucourt	Gérard DUPATY Maire Amilly
Florent MONTILLOT Adjoint au maire d'Orléans	Martine DORCHENE Maire de Ramoulu

**Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :**

Stéphanie RIST Députée 1 <sup>ère</sup> circonscription du Loiret
Caroline JANVIER Députée 2 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Mathilde PARIS Député 3 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Thomas MENAGÉ Député 4 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Anthony BROSSE Députée 5 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Richard RAMOS Député 6 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Jean-Noël CARDOUX Sénateur du Loiret
Hugues SAURY Sénateur du Loiret
Jean-Pierre SUEUR Sénateur du Loiret

**ARTICLE 6** : Le **4ème collège** est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

**Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Régis CASTRO Sous-Préfet de Montargis	Christophe CAROL Secrétaire Général Adjoint Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

**Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal SIRY CPAM 45	Nathalie PILLET CPAM 45
Catherine PELLETIER Directrice - CPAM 45	Pierre ALLARD Administrateur MSA Beauce Cœur de Loire

**ARTICLE 7** : Le 5<sup>ème</sup> **collège** est composé de deux personnalités qualifiées :

<b>Titulaires</b>
Didier GINESTE Mutualité Française Centre
Claire BOTTE Présidente de la commission qualité de vie, solidarité, égalité CESER

**ARTICLE 8** : La composition du bureau est définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

**ARTICLE 9** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- Soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 10** : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2022  
Pour le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire  
la directrice départementale du Loiret  
Signé : Catherine FAYET